



Le 37^{ème} Parallèle – Site des Grandes Brosses -37 390 Mettray
Mail : coordination@le37e.fr
Tél : 09 70 52 12 81

GENESE DU 37^{ème} PARALLELE

L'association Projet 244 s'est créée en 1999 sur le site d'une ancienne usine au 244 rue Auguste Chevallier à Tours. Le site acheté alors par une société d'économie mixte, la SEMIVIT, est loué par la Mairie de Tours qui accepte de signer une convention d'occupation à titre précaire avec le collectif. Une quinzaine de compagnies y développe un projet culturel basé sur la mutualisation des moyens et des savoir-faire alliant le théâtre, la musique, le cirque, la danse, la marionnette et les arts plastiques.

Au vu de la précarité des conditions de travail et de la nature temporaire de l'installation, le collectif travaille dès 2003 à des solutions de relogement avec la Ville de Tours et Tours Plus. Une étude est engagée en 2005. Conscients que d'autres compagnies arts de la rue de l'Agglomération cherchent également des moyens de travail adaptés et pérennes, le Projet 244 impulse une réunion de concertation pour les associer à la réflexion. En 2006, trois compagnies décident de s'associer au projet et à l'étude. Un nouveau collectif se dessine.

Un travail remarquable s'engage alors entre les compagnies, les techniciens de l'Agglomération et l'architecte retenu. Cinq années qui permettent au nouveau collectif de poser les bases d'un fonctionnement commun.

Le 37^{ème} Parallèle naît officiellement en 2012 après un dispositif local d'accompagnement. Il comprend au final dix structures régies par des statuts établissant une organisation non hiérarchisée et collégiale fondée sur la concertation et la recherche du consensus.

Tenant compte de l'évolution future des Arts de la Rue qu'elles pressentent et dans laquelle elles s'inscrivent, elles orientent la construction vers un lieu pluridisciplinaire de spectacle vivant. Ce lieu a pour vocation de favoriser la création artistique tous azimuts, la mutualisation et les échanges, d'encourager les initiatives collectives, de soutenir le croisement des pratiques professionnelles en son lieu et de contribuer à l'émergence et au développement de compagnies. Il hébergera de façon permanente des structures et des individus, œuvrant à la création, à la transmission, à la production de spectacles et de projets culturels. Le 37^{ème} Parallèle a été inauguré officiellement le 15 novembre 2014.

FONDEMENTS

Le 37ème Parallèle est né d'une politique de soutien aux Arts de la Rue votée d'intérêt communautaire à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération de Tours Plus en 2007.

Les neuf compagnies fondatrices du 37ème Parallèle sont Choz Limited, Compagnie C'koi ce cirk, Compagnie Du Coin, Compagnie D, Escale, Le Muscle, Le Petit monde, La Saugrenue, Compagnie Sous le Pavé.

Elles ont été associées à toutes les phases de conception et réalisation de ce nouveau lieu. En 2013, CKOICECIRK quitte le collectif. Metalric, atelier de métallerie, nous rejoint.

A moyen terme il accueillera temporairement des artistes et compagnies en résidence. Une période de gestation sur l'année 2015, permettra au collectif de poursuivre sa structuration, d'appréhender le lieu et ses contraintes, d'établir un *modus operandi* de fonctionnement du lieu pour une utilisation optimale. Ainsi, l'ouverture du lieu aux compagnies, associations et artistes extérieurs, se fera de manière réfléchie, concertée et encadrée, une fois cette « gestation » de neuf mois terminée.

Règles de barres

Sur l'eau c'est l'intelligence qui prévaut.

Nous souhaitons appliquer ce principe, à la navigation du 37ème Parallèle, lieu de travail artistique pluridisciplinaire avec une présence forte des arts en espace public .

Dès sa construction, le 37eme Parallèle a été conçu pour être un outil de création de spectacle vivant qui mutualise des espaces de travail mises à sa disposition par l'agglomération de Tours Plus. Il est autogéré par ses utilisateurs. Les valeurs qui le portent sont la solidarité, l'échange d'expériences, la confiance, le respect, l'écoute et la transmission.

A sa barre, la Boussole, composée de représentants des compagnies permanentes et des compagnons de route, fixe ses orientations et ses règles. Les décisions afin que chaque utilisateur s'approprie le projet global et en soit porteur à part entière sont prises au consensus. Le 37ème parallèle est l'occasion d'expérimenter une nouvelle façon de décider, de créer et de vivre ensemble.

Chaque personne travaillant en son sein s'engage à porter et transmettre ses "règles de barre".

➤ Les Modalités d'accueil en résidence

○ Le 37^{ème} Parallèle propose 3 types de résidences :

- **Résidence- écriture**

Elle concerne des projets au début de leur développement et correspond à une phase de recherche (écriture, exploration, etc.).

- **Résidence- création**

Elle concerne des projets plus avancés dans leur évolution. Les compagnies doivent se trouver dans un processus de création.

- **Résidence- chantier**

Elle concerne des projets pour le quel un besoin de construction.

> **Les résidences sont susceptibles d'osciller d'une durée de 3 jours à plusieurs semaines (au maximum 3 semaines).**

> **Toutes les disciplines** sont invitées à venir travailler : théâtre, cirque, musique, danse, marionnettes, arts plastiques, etc.

La sélection des compagnies résulte d'une **pluralité de critères** :

- l'attention apportée à la rencontre et aux liens à tisser avec les publics
- la pertinence et les motivations de la Cie à être accueillie

○ **Les modalités d'accompagnement**

Le 37^{ème} Parallèle se fait ressource pour les compagnies accueillies :

Le 37^{ème} Parallèle, selon les disponibilités, peut être présent sur un temps de travail pour un regard extérieur, un temps d'échange et de réflexion

Le 37^{ème} Parallèle peut également conseiller les équipes au niveau de l'administration, de la communication et de la diffusion.

Le Coordinateur technique du 37^{ème} Parallèle peut être présent sur des temps choisis lors des résidences.

Le 37^{ème} Parallèle met par ailleurs à disposition son parc de matériel technique, dans la mesure de sa disponibilité (pour plus de précision sur le matériel, nous consulter)

Le 37^{ème} Parallèle prend en charge l'organisation des temps d'ouverture au public, afin de permettre aux compagnies de rencontrer et d'échanger avec des enfants, des adultes, des professionnels

○ **Les modalités pratiques d'accueil**

- Une convention de résidence est signée entre la compagnie accueillie et le 37^{ème} Parallèle
- Une remise des clés du 37^{ème} Parallèle est faite à la compagnie accueillie afin qu'elle puisse travailler aux horaires qu'elle choisit
- La résidence s'accompagne d'un accès aux lieux communs (cuisine partagée, douches, etc.)

○ **Les modalités financières**

La présente convention est consentie et acceptée sous les conditions suivantes :

Le résident accueilli s'engage à payer une **participation de 11€/jour** pour une participation aux consommables et une adhésion à l'association de **30€**.

– Vos coordonnées

Nom de la Compagnie / association/année de création :
Adresse :
N° Siret N° Code APE
Licence de spectacle :
Nom et fonction de la personne à contacter :
Email : Tél :

➤ Votre projet

Titre (provisoire) :
Genre artistique :
Présentation du projet de résidence :
A quel étape de développement se situe votre projet (recherche-écriture-création-production-reprise) ?
Quels sont les axes que vous souhaitez travailler au cours de votre résidence ?

Personnes présentes lors de la résidence (nom-prénom-fonction) :

Structures et partenaires en lien avec votre création (partenariat acquis ou en cours) :

Votre projet a-t-il déjà bénéficié de temps de résidence (si oui préciser le lieu et la date) :

➤ Les besoins du projet accueilli

Durée et périodes de résidence souhaitée(s) :

1^{er} choix

2ème choix

3ème choix

De quel espace avez-vous besoin ?

- Salle de théâtre
- Salle de Danse
- Halle
- Atelier de fabrication

Vos besoins techniques

- Présence de notre régisseur ? Si oui à quel moment ?
- Mise à disposition de matériel technique, Si oui de quel type ?

Vos besoins en administration

- Besoin d'un temps de travail avec notre équipe administrative (budget, dossier de production etc), si oui à quel moment et sur quels éléments ?

Vos besoins artistiques

- Présence d'un regard extérieur, d'un temps échange sur votre travail, si oui à quel moment ?

➤ Les Actions auprès des publics

Sur le temps de résidence, les compagnies accueillies sont invitées à proposer des temps de rencontre avec le public.

Ces temps peuvent consister en une sortie de résidence (tout public et scolaire), des répétition(s) publiques, des ateliers de pratique, etc. Il s'agit pour une Cie accueillie de permettre dans le cadre de son projet de création en cours la découverte par les publics de ce qu'est l'univers de son projet de création (écriture, jeu, travail de plateau, mise en scène, ...)

Les séances sont systématiquement suivies d'un temps d'échange avec les publics (élèves, enfants, parents, familles, professionnels) autour de leurs questionnements et ressentis.

Quel type de rendez-vous tout public pouvez-vous proposer ?

Quel type de rendez-vous auprès des publics scolaires pouvez-vous proposer ? Si oui, précisez-le ou les âges et les niveaux de classe souhaités.

➤ Constitution du dossier

○ Pièces à fournir

- Le dossier d'appel à projet renseigné.
- Une note d'intention relative au projet ou un dossier de présentation du projet.
- Une fiche technique du projet.
- Une lettre de candidature expliquant en quoi une résidence au 37^{ème} Parallèle vous intéresse.
- Tout autre document que vous jugez intéressant à joindre à cet appel à résidence.

Calendrier de dépôt pour une résidence sur la période juillet à décembre 2019.

**Dates de session de dépôt : 25 avril 2019 octobre au 25 mai 2019 avec
réponse autour du 10 juin 2019.**

Merci de nous faire parvenir un dossier numérique : coordination@le37e.fr

Pour tout renseignement complémentaires

Elise Aubry, coordinatrice générale et

Romain Rhodon, coordinateur technique : 09 70 52 12 81.

Site Internet : <http://le37e.fr/>